

11  
 Melin Dumauil  
 qui a delivré en faveur  
 l'acte ni signé  
 Charles melo  
 Duménil  
 L'abbé Robert

en cette commune Contracté par la loi  
 par nous Michel François Mameau  
 Maire sur un extrait publié de  
 l'acte civil sousigné cy après lecture faite  
 signifié avec nous au registre de cette  
 Du vingt et uniesme Du Mois de Janvier

# agé de quarante  
 dix ans  
 L. J. P. M.  
 L. J. P. M.

dix huit cent quinze, acte de Mariage  
 de Joachim Joseph Lucet, homme de  
 lettres, demeurant à Paris, Rue du Calvaire  
 n° 28, fils de défunt Michel Lucet et

de défunte Rose Agnès Thomas, veuf de  
 Marie Anne Richard, décédée à Charatou  
 les Paris, le huit septembre mil huit cent  
 quatorze, d'un

et de Beatrix Justens Soupiche de la  
 Maillardière, professeur de Langue et de  
 forte pi ans, demeurant en cette quai  
 chez M<sup>r</sup> Rougin propriétaire et habitant  
 de la commune d'Herblay, et à des aut  
 à Paris, Rue Bissonnière, n° 30, ladite  
 vu les actes préliminaires

deux filles de  
 Chienne Pierre soupiche  
 de la Maillardière et  
 de Catherine François  
 on froy, décédés  
 h. J. P. M.  
 L. J. P. M.

1° extrait de publication de Mariage en  
 date du vingt deuxiesme mil huit cent quatorze  
 et premier Janvier mil huit cent quinze à  
 Paris, et cinquiesme arrondissement  
 et à Herblay, le vingt cinq décembre mil  
 huit cent quatorze et premier Janvier mil



3  
 mil cent quinze;  
 2° l'extrait de Mariage du sieur Joseph  
 Lucet, en date du dix neuf mesme au second de  
 la République, dûment légalisé et constatant  
 le décès de son père et mère du sieur Joachim Joseph  
 Lucet;



3° les actes par extrait de Naissances du sieur Joachim  
 Joseph Lucet, en date du vingt quatre Brumaire au  
 quatre de la République dûment légalisé et  
 décès de Dame Marie Anne Richard, en date  
 à Charatou les Paris du quatorze décembre  
 mil huit cent quatorze, dûment légalisé.

n° 6  
 Mariage de  
 Joseph Joseph  
 Lucet, et de  
 Beatrix Justens  
 Soupiche

4° l'acte de Naissance des deux filles Henriette  
 Justine Soupiche de la Maillardière, en date à  
 Charatou, du cinq prairial, au cinq de la  
 République, dûment légalisé,

5° deux extraits constatant l'un le décès d'au  
 Chienne Pierre soupiche, en date du 27 décembre  
 mil huit cent quatorze, dûment légalisé;  
 l'autre le décès de Dame Catherine François  
 on froy, en date du deux novembre mil huit  
 cent quatorze, dûment légalisé,  
 de tous lesquels actes il a été donné  
 lecture aux tenours ci après nommés, de  
 même que du chapitre six du titre de Mariage

Du Code Civil, lesdits futurs, époux et épouse  
déclarent formellement, ainsi qu'aux témoins,  
que leurs noms et agents sont décédés et  
qu'ils ignoraient le lieu de leurs décès.

Lesdits futurs présents ont déclaré prendre  
en mariage d'un henneta justens  
Poupinche de la Mailla diers, d'autre  
joachim Joseph Lucet, ex-jésuite  
des témoins ci-après énumérés

Premier témoin, Casimir de la Roche, lieutenant colonel,  
chevalier de la légion d'honneur, des ordres de Saint Louis de France  
et de Pologne, demeurant à Paris, rue de la Harpe n° 12, âgé de quarante cinq ans.

Deuxième témoin, Simon Yallet, membre de la légion  
d'honneur, propriétaire à Herblay, âgé de trente  
huit ans;

Troisième témoin, Jean Jacques Mongin propriétaire  
à Herblay et commandant de la garde nationale  
d'identité de la dite commune, âgé de cinquante  
quatre ans.

Quatrième témoin, Jean François Legendre, rentier,  
demeurant à Herblay, âgé de cinquante  
neuf ans;

D'après quoi nous Michel François Marceau,



Maire de la commune d'Herblay, faisant les  
fonctions publiques de l'état civil, j'ai  
prononcé au nom de la loi que les susdits époux  
sont unis en mariage,

Pourquoi ce que dessus est d'autre part,  
j'ai fait et rédigé le présent acte, et dont  
après avoir donné lecture aux époux et  
épouse et aux témoins, et ont siigné avec  
nous au registre.

Lucet

J. F. poupinche de la Mailla diers

Casimir de la Roche (Mongin)

Simon Legendre

Marceau

7  
Maire de  
Herblay  
Louis  
Lauran

Du Village de Janvies Mil huit cent quinze  
Acte de naissance de Pierre Louis né  
un jour d'hy a dix heures du matin fils de Pierre  
Antoine Legendre cultivateur et de Marie Henriette  
Maurin sa femme épouse et morte en légitime  
Mariage de son père en cette commune  
Premier témoin Jean Louis Moreau âgé de  
soixante trois ans résident en cette commune